

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1327

présenté par  
M. Marleix

à l'amendement n° 1268 de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises

-----  
**ARTICLE 55 BIS**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« confidentiel à destination exclusive des présidents des commissions chargées des affaires économiques et des rapporteurs généraux des commissions chargées des finances de chaque assemblée »

le mot :

« au Parlement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous amendement de repli par rapport au sous-amendement N° 1325.